

QUIZ 2016 – REPONSES

1/ La déclaration sociale nominative est généralisée à toutes les entreprises à partir du 1^{er} janvier.

2/ A ce jour, le nouveau code de déontologie n'a toujours pas été publié. Concernant les conventions de délégation, qui devaient répartir les rôles entre le H3C et les compagnies, elles risquent de ne pas voir le jour pour le moment en raison de la décision récente du H3C de ne pas déléguer à la CNCC l'inscription, la formation et les contrôles des cabinets pour des raisons de financement ([lire notre article](#)).

3/ La loi Sapin 2 résout une difficulté d'application pour les situations d'extra-territorialité. Plus précisément, elle assouplit la fourniture de services non audit au sein des réseaux de cabinets. C'est le nouveau code déontologie qui doit finaliser la liste des services non audit.

4/ Les experts-comptables étaient plutôt inquiets en septembre. Le sondage que nous avons réalisé à la rentrée montrait une large opposition au projet. La réforme vient d'être validée par le Parlement ([lire notre article](#)). A noter que la mesure fait l'objet d'une saisine devant le Conseil constitutionnel ([lire notre article](#)).

5/ La loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle organise l'interopérabilité des réseaux entre les professions du droit et du chiffre avec leurs clients afin de faciliter les échanges. Un décret doit encore en préciser les conditions d'application.

6/ L'interprofessionnalité d'exercice n'est pas encore effective car les décrets d'application pour chacune des professions concernées (experts-comptables, avocats, mais également notaires ou encore commissaires-priseurs) ne sont pas tous publiés.

7/ Le mandat social unique permet au tiers déclarant d'effectuer toutes les déclarations de cotisations ou de contributions sociales du cotisant et, le cas échéant, leur paiement, ainsi que les démarches relatives aux droits du cotisant.

8/ Un délai de 15 jours a finalement été décidé par les parlementaires. L'article de la loi de finances rectificative pour 2016, qui instaure notamment le nouveau contrôle fiscal à distance, fait l'objet d'une saisine devant le Conseil constitutionnel ([lire notre article](#)).

9/ C'est l'Unapl qui a déposé un recours devant le Conseil d'Etat.

10/ Le nouveau cadre juridique, défini par la loi Sapin 2, instaure une protection des lanceurs d'alerte contre les discriminations sur leur carrière professionnelle.

11/ Le taux voté par le Parlement est de 28%. A noter que la loi de finances pour 2017 est entre les mains du Conseil constitutionnel ([lire notre article](#)).

12/ La loi « pour une République numérique » exclut les professionnels du champ des bénéficiaires du futur droit à la récupération de leurs données. Tout fournisseur

d'un service de communication au public en ligne doit donc proposer au "consommateur", uniquement, une fonctionnalité gratuite de récupération de ses fichiers et données.

13/ Il s'agit de François Fillon, mais c'était fin novembre...

14/ La Commission européenne a dévoilé une nouvelle version de l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (Accis). [Lire nos articles sur le calcul de l'Accis ici et ici.](#)

15/ La participation a frôlé les 71%.